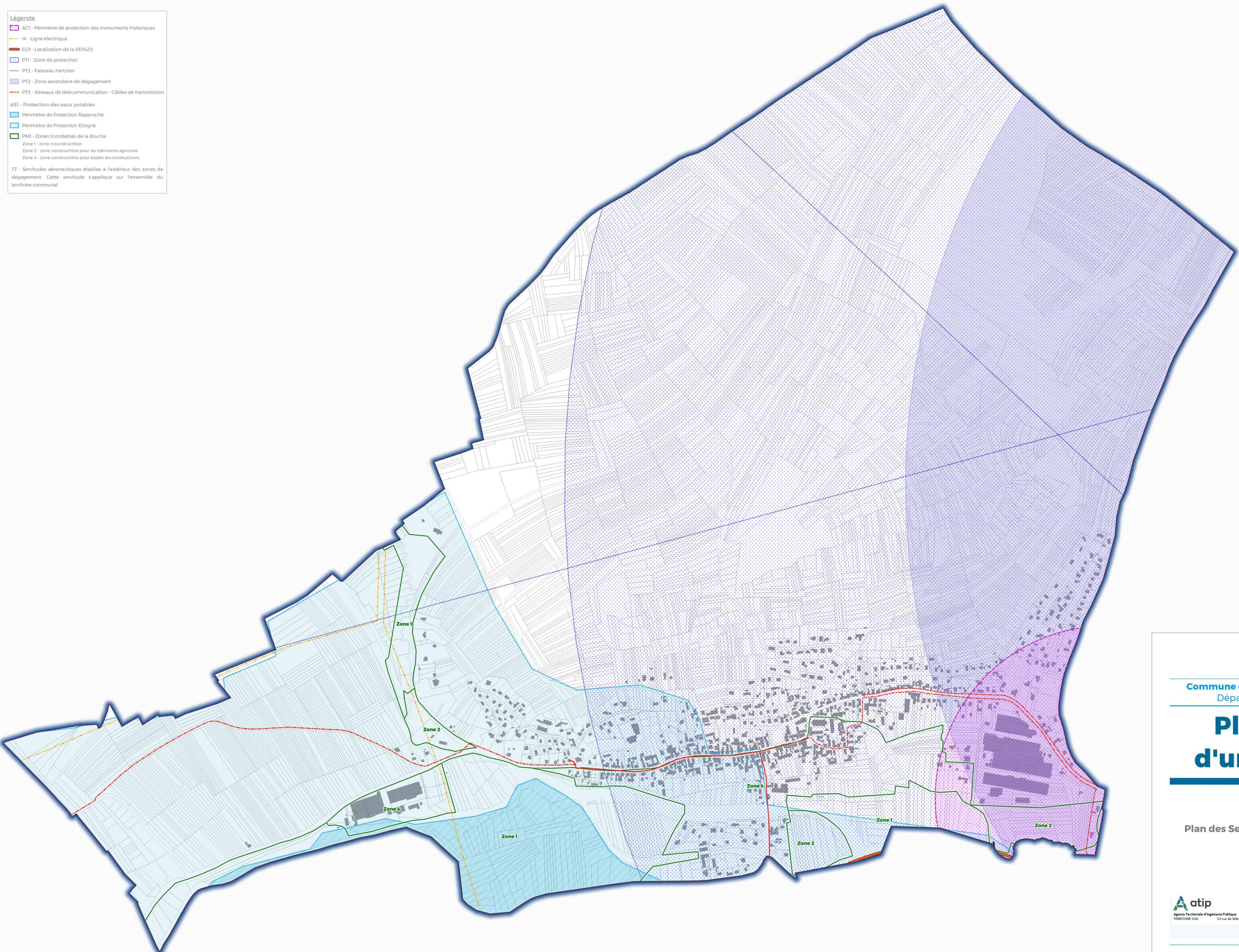


Légende

-  AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
-  I4 - Ligne électrique
-  ELI1 - Localisation de la RD1420
-  PT1 - Zone de protection
-  PT2 - Faisceau hertzien
-  PT2 - Zone secondaire de dégagement
-  PT3 - Réseaux de télécommunication - Câbles de transmission
- ASI - Protection des eaux potables
-  Périmètre de Protection Rapproché
-  Périmètre de Protection Eloigné
-  PMI - Zones inondables de la Bruche
 - Zone 1 - zone inconstructible
 - Zone 2 - zone constructible pour les bâtiments agricoles
 - Zone 4 - zone constructible pour toutes les constructions
- T7 - Servitudes aériennes établies à l'extérieur des zones de dégagement. Cette servitude s'applique sur l'ensemble du territoire communal



Commune de **DINSHEIM-SUR-BRUCHE**
Département du Bas-Rhin

Plan local d'urbanisme

Echelle 1/3500

Plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

**REVISION N°2 DU POS
VALANT TRANSFORMATION
EN PLU
APPROBATION**



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERritoire SUD 53 rue de Sélestat 67110 OBERNAI

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 10 mars 2020,
A Dinsheim-sur-bruche,
le 10 mars 2020
Le Maire,
Marie-Reine Fischer